

Publication Anesm : pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap

Autisme & handicap

Posté par: admin

Publiée le : 31/3/2018 9:00:00

Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap

L'ANESM publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles portant sur les « pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap ». Les recommandations ont été élaborées dans un contexte d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale qui vise à améliorer la qualité de vie de la personne en situation de handicap, et en particulier la continuité de l'accompagnement dans son parcours de vie. Cet objectif est soutenu par une politique qui tend à répondre de façon personnalisée aux besoins de la personne en situation de handicap. A cette fin, elle impulse le déclioisonnement des secteurs de la santé, du social et du médico-social sur les territoires à travers l'intervention complémentaire des acteurs.

L'appel à contribution concernant les pratiques de coopération et de coordination a mis l'accent sur les freins et leviers rencontrés par les professionnels. Les résultats sont également disponibles sur le site internet de l'Anesm. Les recommandations de l'Anesm permettent d'accompagner les services et les établissements du social et du médico-social à ce changement de pratiques tant au niveau de l'organisation que du terrain. Ces recommandations se présentent en deux volets. • Le premier volet aborde en priorité les évaluations préventives à mettre en place et à renforcer lors de toute transition, le recueil des attentes et aspirations de la personne en situation de handicap et de son entourage. Il identifie d'une part les acteurs ressources permettant de fluidifier le parcours de vie de la personne et d'autre part il définit l'acteur ressource assurant une fonction de coordination. Il s'attache également à construire et mettre en œuvre un dispositif ressource permettant de répondre à l'ensemble des besoins de la personne. • Le second volet est composé d'outils, de zooms sur la réglementation et des fiches acteurs. Ces fiches ont pour but d'améliorer le repérage des dispositifs et acteurs présents sur le territoire et de faciliter l'identification de leur rôle et de leurs missions. Ces recommandations ont reçu la validation des instances et ont été adoptées par le directeur en décembre 2017. [Télécharger sur le site de l'Anesm](#)